Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_64-DE

COMMUNE DE BEAUMONT-EN-CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11	**Date de convocation : 17 novembre 2026**
Nombres de membres présents : 10	**Date d'affichage : 18 novembre 2026**
Nombre de procurations : 0	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mr Pascal VERHAEGUE, Mr Thomas QUENNESON, Mme Manon COTTEAU, Mme Mélanie CAURETTE, Mme Marine WATTIER, Mr Thibault BACCOUT, Mme Emilie SERPILLON, Mr Romain DUPRÉ.

Absents :

Absent excusé : Mr Valentin HERBIN.

Dont absents ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX.

DÉLIBÉRATION N° 2026-49 :

OBJET : Organisation de l'enquête de recensement de la population 2027. Désignation du coordonnateur communal.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-17 et L. 2123-18 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Considérant que la commune de Beaumont-en-Cambrésis doit procéder au recensement de sa population du 21 janvier 2027 au 20 février 2027 ;

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur communal chargé d'assurer la préparation, le suivi administratif et la bonne réalisation des opérations de recensement, ainsi que d'assurer l'interface avec les services de l'INSEE ;

Considérant que Monsieur le Maire propose de confier cette mission à une conseillère municipale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE Mme Emilie SERPILLON conseillère municipale, en qualité de coordonnatrice communale du recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

PRÉCISE que cette mission sera exercée à titre gratuit, conformément aux dispositions applicables aux fonctions électives municipales.

AUTORISE le remboursement des frais comme suit : les frais pouvant être remboursés sont les indemnités kilométriques et le repas (Base frais de la fonction publique), ainsi que les frais de garde d'enfants.

Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_64-DE

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment par la prise d'un arrêté de désignation de la coordonnatrice communale.

PRIE Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai de bien vouloir viser les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : 26 novembre 2026

Et publication le : 26 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Fabrice BACCOUT

MAIRIE DE BEAUMONT
59540

La secrétaire de séance,
Evelyne VIREMOUNEIX